

*D*irection des *A*ffaires *c*ulturelles

Archives *m*unicipales et *D*ocumentation

Elections municipales
11 et 18 mars 2001

Conseil municipal
Installation

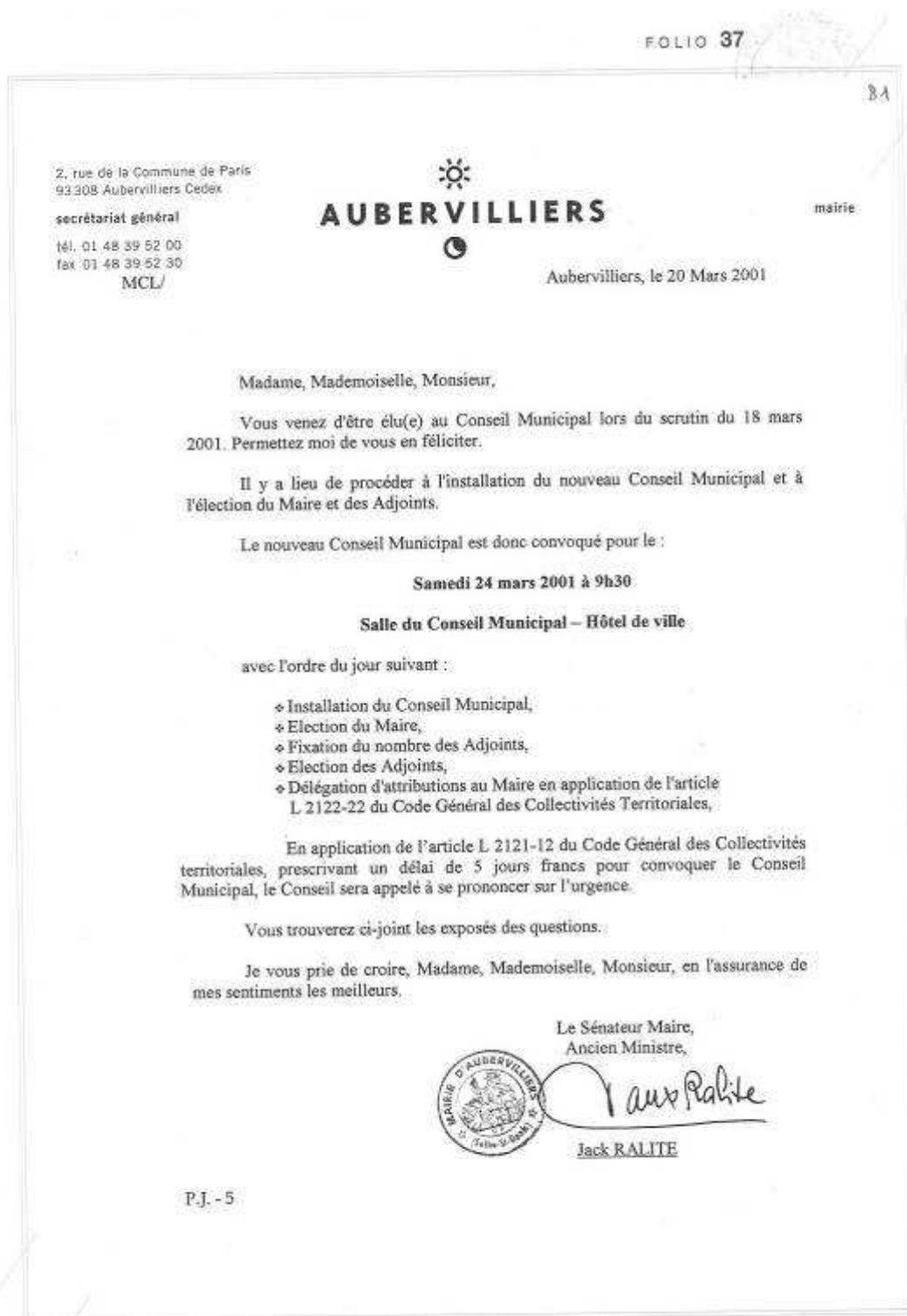
24 mars 2001

Sommaire

Elections municipales du 11 et 18 mars 2001

- Conseil municipal, séance du 24 mars 2001 : Procès verbal de l'élection du maire
et des adjoints p. 3-15
- Conseil municipal, séance du 28 juin 1995 : désignation des délégués au sein des commissions p. 16-38

Conseil municipal, séance du 24 mars 2001 : élection du maire et des adjoints (registre des délibérations 670W21)



FOLIO 37

84

2, rue de la Commune de Paris
93308 Aubervilliers Cedex
secrétariat général
tél. 01 48 39 52 00
fax 01 48 39 52 30
MCL/



mairie

Aubervilliers, le 20 Mars 2001

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'être élu(e) au Conseil Municipal lors du scrutin du 18 mars 2001. Permettez moi de vous en féliciter.

Il y a lieu de procéder à l'installation du nouveau Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints.

Le nouveau Conseil Municipal est donc convoqué pour le :

Samedi 24 mars 2001 à 9h30.

Salle du Conseil Municipal - Hôtel de ville.

avec l'ordre du jour suivant :

- ✦ Installation du Conseil Municipal,
- ✦ Election du Maire,
- ✦ Fixation du nombre des Adjoints,
- ✦ Election des Adjoints,
- ✦ Délégation d'attributions au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales, prescrivant un délai de 5 jours francs pour convoquer le Conseil Municipal, le Conseil sera appelé à se prononcer sur l'urgence.

Vous trouverez ci-joint les exposés des questions.

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Sénateur Maire,
Ancien Ministre,



Jack Ralite

Jack RALITE

P.J. - 5

Signature

Cachet

DEPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres composant
le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 47

L'AN DEUX MILLE UN, le 24 Mars à 9 H 30, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Mars 2001 s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur RALITE, et de Monsieur LABOIS doyen d'âge, pour l'élection du maire.

Etaient présents : MM. RALITE, DEL MONTE, SALVATOR, Mmes MATHIS, CARON, CABADA-SALAZAR, NARRITSENS, MM. MONINO, VINCENT, Mme DUPUIS, M. MAREST, Mme YONNET, M. BEAUDET, Mme AHMED, M. MONZAUGE, Mme BUISSON, M. HAFIDI, Mme SANDT, M. ROS, Mme BALU, M. HEDJEM, Mme GRARE, M. ROZENBERG, Mme SAULNIER, M. ORANTIN, Mme DERKAOUI, M. GARNIER, Mme PEJOUX, M. FRANCOIS, Mme KELEBE, M. PLEE, Mme MOUALED, MM. GUILLOU, LECLUZE, AUGY, DIB, BERTRAND, Mmes DELALAIN, BACHELET, CHAMBON, MM. REGAZZI, PETROVIC, KARMAN, Mme LATOUR, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, M. LABOIS.

Excusés :

M. BELTRAN
Mme ASSAL GUERMOUD

Représentés par :

M. KARMAN
Mme KARMAN-SUCH

Secrétaire de séance : Melle NARRITSENS

Signature

Cachet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2001

SIGNATURES

RALITE Jack		PEPRAOUI Mériem	
DEL MONTE Gérard		GARNIER Daniel	
SALVATOR Jacques		PEJOUX Claudine	
MATHIS Sophie		FRANCOIS René	
CARON Carmen		KELEBE Hanne Vanessa	
CABADA-SALAZAR Carmen		PLEE Eric	
NARRITSENS Lola		MOUALED Jeanine	
MONINO Jean-François		GUILLOU Stéphane	
VINCENT Bernard		ECLUZE Reynald	
DUPUIS Josette		AUGY Thierry	
MAREST Lucien		DIB Slimane	
VONNET Evelyne		BERTRAND Jean-Michel	
BEAUDET Pascal		DELALAIN Claudine	
AHMED Malika		BACHELET Dominique	
MONZAUGE Jacques		CHAMBON Sylvie	
BUISSON Nathalie		REGAZZI Guy	
HAFIDI Abderrahim		PETROVIC Svetislav	
SANDT Jacqueline		KARMAN Jean-Jacques	
ROS Sylvain		LATOUR-COMBES Patricia	
BALU Liliane		BELTRAN José	
HEDJEM Brahim		KARMAN Marie	
GRARE Laurence		RUER Marc	
ROZENBERG Silvere		ASSAL GUERMOUD Fatiha	
SAULNIER Denise		LABOIS Raymond	
ORANTIN Bernard			

Signature

Cachet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2001
SECRETARIAT GENERAL
REF : A01011

Question n° 80

OBJET : Déclaration de l'urgence.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

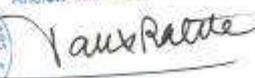
Vu les articles L 2121-7 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

A la majorité des membres du Conseil, MM.AUGY, DIB, BERTRAND, MMES DELALAIN, BACHELET, CHAMBON, MM.REGGAZI et PETROVIC n'ayant pas participé au vote,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Déclare l'urgence de la présente séance.

Le Sénateur Maire
Ancien Ministre,

Jack RAITE



Signature

Cachet

FOLIO 41

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2001
SECRETARIAT GENERAL

N° 82

REF : A01010

OBJET : Fixation du nombre des Adjointe

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal est composé de 49 membres,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À la majorité des membres du Conseil, MM.AUGY, DIB, BERTRAND, MMES DELALAIN, BACHELET, CHAMBON, MM.REGGAZI et PETROVIC n'ayant pas participé au vote

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Il est créé 14 postes d'adjoints au Maire.

Le Sénateur Maire
Ancien Ministre,



Jack Ralite
Jack RALITE



Signature

Cachet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2001
 SECRETARIAT GENERAL
 Secrétariat Général
 REF : A01013

N°84

OBJET : Délégation d'attributions au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, par délibération du Conseil Municipal d'être chargé en tout ou en partie et pour la durée du mandat de certaines attributions,

Vu les articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le souci d'efficacité de gestion et de rapidité d'exécution il y a lieu de déléguer certaines attributions au Maire,

A la majorité des membres du Conseil, MM. AUGY, DIB, BERTRAND, Mmes DELALAIN, BACHELET, CHAMBON, MM. REGGAZI, PETROVIC, M. KARMAN, Mme LATOUR, M. BELTRAN, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, Mme ASSAL GUERMOUD, ayant voté contre,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Donne au Maire délégation pour les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée de son mandat, à savoir :

- 1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3) procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en franc, en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à taux effectif global (TEG) - compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,

Signature

Cachet

- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

- 4) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) passer les contrats d'assurance ;
- 7) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F ;
- 11) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13) décider de la création de classes pour les établissements d'enseignement ;
- 14) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
- 16) intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux concernant la Commune, devant toute juridiction de première instance, d'appel ou de cassation, française ou européenne ;
- 17) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

ARTICLE 2 : En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à déléguer ces attributions à un ou plusieurs de ses adjoints.

ARTICLE 4 : En cas d'empêchement du Maire, la délégation qui lui est consentie par le Conseil Municipal sera exercée par un adjoint dans l'ordre du tableau.

Le Maire



V. auxdaisie

Signature

Cachet

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2001

L'AN DEUX MILLE UN , le 24 Mars à 9 H 30, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Mars 2001 s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur RALITE, et de Monsieur LABOIS doyen d'âge, pour l'élection du maire.

Etaient présents : MM. RALITE, DEL MONTE, SALVATOR, Mmes MATHIS, CARON, CABADA-SALAZAR, NARRITSENS, MM. MONINO, VINCENT, Mme DUPUIS, M. MAREST, Mme YONNET, M. BEAUDET, Mme AHMED, M. MONZAUGE, Mme BUISSON, M. HAFIDI, Mme SANDT, M. ROS, Mme BALU, M. HEDJEM, Mme GRARE, M. ROZENBERG, Mme SAULNIER, M. ORANTIN, Mme DERKAOUI, M. GARNIER, Mme PEJOUX, M. FRANCOIS, Mme KELEBE, M. PLEE, Mme MOUALED, MM. GUILLOU, LECLUZE, AUGY, DIB, BERTRAND, Mmes DELALAIN, BACHELET, CHAMBON, MM. REGAZZI, PETROVIC, KARMAN, Mme LATOUR, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, M. LABOIS.

Excusés :

M. BELTRAN
Mme ASSAL GUERMOUD

Représentés par :

M. KARMAN
Mme KARMAN-SUCH

Secrétaire de séance : Melle NARRITSENS

PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 18 MARS 2001

INSCRITS :	22 771	
ABSTENTIONS :	11 363	49,90% des inscrits
VOTANTS :	11 408	50,10% des inscrits
NULS :	402	3,52% des inscrits
EXPRIMES :	11 006	

ONT OBTENU dans l'ordre des listes présentées :

« Alliance des générations pour le changement à Aubervilliers » conduite par M.LABOIS
731 voix 6,64% exprimés 1 siège
« Union du nouvel Aubervilliers » conduite par M.AUGY
3 557 voix 32,32% exprimés 8 sièges
« Pour un nouveau printemps à Aubervilliers » conduite par M.KARMAN
2 911 voix 26,45% exprimés 6 sièges
« Gauche Plurielle » conduite par M.RALITE
3 807 voix 34,59% exprimés 34 sièges

soit 49 sièges correspondant à notre strate de population (de 60 000 à 79 999 habitants) en application de l'article L. 2121-2 du code général des collectivités territoriales.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**DECLARATION DE L'URGENCE**

En application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, est déclarée l'urgence de la présente séance

Voté à la majorité des membres du Conseil, MM.AUGY, DIB, BERTRAND, Mmes DELALAIN, BACHELET, CHAMBON, MM.REGGAZI et PETROVIC n'ayant pas participé au vote

Signature

Cachet

ELECTION DU MAIRE

Votants : 49 Suffrages exprimés : 33

M. Jack RALITE ayant obtenu 33 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamé Maire et immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE DES ADOINTS

Il est créé 14 postes d'adjoints au Maire.

Vote à la majorité des membres du Conseil, MM. AUGY, DIB, BERTRAND, MMES DELALAIN, BACHELET, CHAMBON, MM. REGGAZI et PETROVIC n'ayant pas participé au vote,

ELECTION DES ADOINTSElection du 1^{er} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 35

M. Gérard DEL MONTE ayant obtenu 35 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamé 1^{er} Adjoint et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 34

M. Jacques SALVATOR ayant obtenu 34 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamé 2^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 43

Ont obtenu :

M. Jean-François MONINO : 34 voix

M. Raymond LABOIS : 5 voix

M. Sylvain ROS : 4 voix

M. Jean-François MONINO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamé 3^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Election du 4^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 36

Ont obtenu :

M. Pascal BEAUDET : 34 voix

M. Raymond LABOIS : 2 voix

M. Pascal BEAUDET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamé 4^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Election du 5^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 37

Ont obtenu :

Mme Carmen CABADA-SALAZAR : 35 voix

M. Raymond LABOIS : 2 voix

Mme Carmen CABADA-SALAZAR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamée 5^{ème} Adjointe et immédiatement installée.

Election du 6^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 37

Ont obtenu :

Mme Josette DUPUIS : 33 voix

Signature

Cachet

M. Raymond LABOIS : 4 voix
 Mme Josette DUPUIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamée 6^{ème} Adjointe et immédiatement installée.

Election du 7^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 42

Ont obtenu :

M. Lucien MAREST : 39 voix

M. Raymond LABOIS : 3 voix

M. Lucien MAREST ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamé 7^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Election du 8^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 36

Ont obtenu :

M. Bernard VINCENT : 33 voix

M. Raymond LABOIS : 3 voix

M. Bernard VINCENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamé 8^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Election du 9^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 37

Ont obtenu :

M. René FRANCOIS : 34 voix

M. Raymond LABOIS : 3 voix

M. René FRANCOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamé 9^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Election du 10^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 38

Ont obtenu :

Mme Laurence GRARE : 35 voix

M. Raymond LABOIS : 3 voix

Mme Laurence GRARE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamée 10^{ème} Adjointe et immédiatement installée.

Election du 11^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 35

Ont obtenu :

Mme Evelyne YONNET : 33 voix

M. Raymond LABOIS : 2 voix

Mme Evelyne YONNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamée 11^{ème} Adjointe et immédiatement installée.

Election du 12^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 37

Ont obtenu :

Mme Mériem MERKAOUI : 33 voix

M. Raymond LABOIS : 4 voix

Mme Mériem MERKAOUI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamée 12^{ème} Adjointe et immédiatement installée.

Election du 13^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 38

Signature

Cachet

M. Eric PLEE : 34 voix
 M. Raymond LABOIS : 4 voix
 M. Eric PLEE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamé 13^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Election du 14^{ème} Adjoint

Votants : 49 Suffrages exprimés : 39

Ont obtenu :

M. Jacques MONZAUGE : 34 voix

M. Raymond LABOIS : 4 voix

Melle Sophie MATHIS : 1 voix

M. Jacques MONZAUGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin est proclamé 14^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE 1 : Donne au Maire délégation pour les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée de son mandat, à savoir :

- 1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3) procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des Investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en franc, en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à taux effectif global (TEG) - compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

- 4) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) passer les contrats d'assurance ;
- 7) créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Signature

Cachet

- 8) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F ;
- 11) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13) décider de la création de classes pour les établissements d'enseignement ;
- 14) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
- 16) intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux concernant la Commune, devant toute juridiction de première instance, d'appel ou de cassation, française ou européenne ;
- 17) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

ARTICLE 2 : En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à déléguer ces attributions à un ou plusieurs de ses adjoints.

ARTICLE 4 : En cas d'empêchement du Maire, la délégation qui lui est consentie par le Conseil Municipal sera exercée par un adjoint dans l'ordre du tableau.

Voté à la majorité des membres du Conseil, MM. AUGY, DIB, BERTRAND, Mmes DELALAIN, BACHELET, CHAMBON, MM. REGGAZI, PETROVIC, M. KARMAN, Mme LATOUR, M. BELTRAN, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, Mme ASSAL GUERMOUD, ayant voté contre

Signature

Cachet

Conseil municipal, séance du 29 mars 2001 : désignation des délégués au sein des commissions (registre des délibérations 670W21)

FOLIO 49

DEPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant
le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 45

L'AN DEUX MILLE UN , le 29 Mars à 19 H. le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 26 Mars 2001 s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur RALITE, Maire.

Étaient présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, BEAUDET, Mmes CABADA-SALAZAR, DUPUIS, M.FRANCOIS, Mmes GRARE, YONNET, DERKAOUI, MM. PLEE, MONZAUGE , Adjoint, Mmes CARON, MOUALED, BALU, MM. ROS, ORANTIN, Mmes PEJOUX, SANDT, M. HAFIDI, Mme BUISSON, M.HEDJEM, Mme AHMED, MM.ROZENBERG, GUILLOU, Mme MATHIS, M.LECLUZE, Mmes KELEBE, NARRITSENS, DELALAIN, MM.REGAZZI, AUGY, PETROVIC, Mme BACHELET, MM.DIB, KARMAN, RUER, Mmes KARMAN-SUCH, LATOUR, MM.LABOIS, AMOR, Mme GONZALEZ FRETUN, Conseillers Municipaux.

Excusés :
M. MAREST
M. VINCENT
Mme SAULNIER
M. GARNIER
M.BERTRAND
Mme CHAMBON

Représentés par :
M.RALITE
M.MONZAUGE
Mme CABADA-SALAZAR
Mme YONNET
Mme DELALAIN

Secrétaire de séance : Melle NARRITSENS

Signature

Cachet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2001

SIGNATURES

RALITE Jack		BUISSON Nathalie	
DEL MONTE Gérard		HEDJEM Brahim	
SALVATOR Jacques		AHMED Malika	
MONINO Jean François		ROZENBERG Silvere	
BEAUDET Pascal		GUILLOU Stéphane	
CABADA SALAZAR Carmen		MATHIS Sophie	
DUPUIS Josette		LECLUZE Reynald	
MAREST Lucien		KELEBE Hanne Vanessa	
VINCENT Bernard		MARRITSSENS Lola	
FRANCOIS René		DELALAIN Claudine	
GRARE Laurence		REGAZZI Guy	
YONNET Evelyne		AUGY Thierry	
DERKAOU Meriem		BERTRAND Jean Michel	
PLEE Eric		PETROVIC Svetislav	
MONZAUGE Jacques		BACHELET Dominique	
CARON Carmen		DIB Slimane	
SAULNIER Denise		CHAMBON Sylvie	
MOUALED Jeanine		KARMAN Jean Jacques	
BALU Liliane		RUER Marc	
ROS Sylvain		KARMAN-SUCH Marie	
ORANTIN Bernard		LATOUR Patricia	
GARNIER Daniel		LABOIS Raymond	
PEJOUX Claudine		AMOR Xavier	
SANDT Jacqueline		GONZALEZ FRETUN Maria	
HAFIDI Abderrahim			

Signature

Cachet

2, rue de la Commune de Paris
93308 Aubervilliers Cedex

secrétariat général

tél. 01 48 39 52 00
fax 01 48 39 52 30



mairie

MP/PB

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 29 MARS 2001

L'AN DEUX MILLE UN, le 29 Mars à 19 H, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 26 Mars 2001 s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur RALITE, Maire.

Etaient présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, BEAUDET, Mmes CABADA-SALAZAR, DUPUIS, M. FRANCOIS, Mmes GRARE, YONNET, DERKAOUI, MM. PLEE, MONZAUGE, Adjoint, Mmes CARON, MOUALED, BALU, MM. ROS, ORANTIN, Mmes PEJOUX, SANDT, M. HAFIDI, Mme BUISSON, M. HEDJEM, Mme AHMED, MM. ROZENBERG, GULLOU, Mme MATHIS, M. LECLUZE, Mmes KELEBE, NARRITSENS, DELALAIN, MM. REGAZZI, AUGY, PETROVIC, Mme BACHELET, MM. DIB, KARMAN, RUER, Mmes KARMAN-SUCH, LATOUR, MM. LABOIS, AMOR, Mme GONZALEZ FRETUN Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. MAREST
M. VINCENT
Mme SAULNIER
M. GARNIER
M. BERTRAND
Mme CHAMBON

Représentés par :

M. RALITE
M. MONZAUGE
Mme CABADA-SALAZAR
Mme YONNET
Mme DELALAIN

Secrétaire de séance : Melle NARRITSENS

2001-85 **DÉCLARATION DE L'URGENCE**

Déclare l'urgence de la présente séance

2001-86 **LECTURE ET APPROBATION DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2001**

Approuve le procès-verbal de la séance du 26 Février 2001, M. KARMAN ayant signalé que M. BAUMGARTEN était représenté.

2001-87 **COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES. DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Décide de former 6 commissions municipales, fixe leur composition à 10 membres et désigne dans le tableau joint les conseillers municipaux devant y participer :

Signature

Cachet

Commissions Municipales	Nombre d'élus	Présidents	Elus
<p>Commission n°1</p> <p>Finances Personnel Formation du personnel Organisation des services Informatique Nouvelles technologies</p>	10	<p>Président :</p> <p>Le Maire, Président de droit</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Eric PLEE ● Malika AHMED ● Jean-François MONINO ● Bernard ORANTIN ● Lucien MAREST ● Brahim HEDJEM ● Lola NARRITSENS ● Stéphane GUILLOU ● Thierry AUGY ● Marc RUER
<p>Commission n° 2</p> <p>Gestion du Patrimoine (Voies-Bâtiment-Nettoyement, Espaces verts) Transports Circulation Stationnement</p>	10	<p>Président :</p> <p>Le Maire, Président de droit</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Jean-François MONINO ● Gérard DEL MONTE ● Liliane BALU ● Jeannine MOUALED ● Silvère ROZENBERG ● Bernard VINCENT ● Denise SAULNIER ● Claudine DELALAIN ● Jacqueline SANDT ● Xavier AMOR
<p>Commission n° 3</p> <p>Urbanisme Ecologie urbaine Economie solidaire Logement Habitat Vie économique Commerce et Marchés Insertion Formation continue et professionnelle</p>	10	<p>Président :</p> <p>Le Maire, Président de droit</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Jacques MONZAUGE ● Sophie MATHIS ● René FRANCOIS ● Josette DUPUIS ● Nathalie BUISSON ● Pascal BAUDET ● Evelyne YONNET ● Guy REGAZZI ● Raymond LABOIS ● Jean-Jacques KARMAN

Signature :

Cacher :

Commissions Municipales	Nombre d'élus	Présidents	Elus
Commission n° 4 Action sociale Solidarité Santé Retraités et personnes âgées Prévention médicale Handicapés	10	Président : Le Maire, Président de droit	<ul style="list-style-type: none"> ● Josette DUPUIS ● Carmen CABADA SALAZAR ● Sophie MATHIS ● Laurence GRARE ● Reynald LECLUZE ● Claudine PEJOUX ● Hanne Vanessa KELEBE ● Svetislav PETROVIC ● Raymond LABOIS ● Maria GONZALEZ-FRETUN
Commission n° 5 Culture Sports Jeunesse Enfance Petite enfance Enseignement Restauration scolaire	10	Président : Le Maire, Président de droit	<ul style="list-style-type: none"> ● Pascal BEAUDET ● Abderrahim HAFIDI ● Jean-François MONINO ● Reynald LECLUZE ● Lola NARRITSENS ● Daniel GARNIER ● Carmen CABADA SALAZAR ● Mériem DERKAOUI ● Dominique BACHELET ● Patricia LATOUR
Commission n° 6 Vie associative Citoyenneté Vie des quartiers Communication Sécurité des personnes et des biens	10	Président : Le Maire, Président de droit	<ul style="list-style-type: none"> ● Jacques SALVATOR ● René FRANCOIS ● Sophie MATHIS ● Liliane BALU ● Josette DUPUIS ● Claudine PEJOUX ● Bernard VINCENT ● Abderrahim HAFIDI ● Slimane DIB ● Marie KARMAN SUCH

Signature

Cachet

2001-88. **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION "PLAINE COMMUNE"**
(1)

Désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au Conseil de la Communauté d'agglomération " PLAINE COMMUNE " :

- Pascal BEAUDET
- Nathalie BUISSON
- Claudine DELALAIN
- Mériem DERKAOUI
- Jean-Jacques KARMAN
- Jacques MONZAUGE
- Bernard ORANTIN
- Jack RALITE
- Sylvain ROS
- Jacques SALVATOR

2001-88. **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITÉ EN ILE DE FRANCE.**
(2)

Désigne les délégués suivants pour représenter la commune au Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)

- Titulaire : Bernard ORANTIN
- Suppléant : Brahim HEDJEM

2001-88. **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)**
(3)

Désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de communication (S.I.P.P.E.R.E.C)

- Titulaire : René FRANCOIS
- Suppléant : Stéphane GUILLOU

2001-88. **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (SEDIF)**
(4)

Désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au Comité syndical du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)

- Titulaire : Sophie MATHIS
- Suppléant : Carmen CABADA SALAZAR

2001-88. **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DES COMMUNES DE LA RÉGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNÉRAIRE**
(5)

Désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au Comité Syndical du Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire.

- Titulaire : Eric PLEE
- Suppléant : Brahim HEDJEM

Signature

Gachet

2001-88. **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES VILLES D'AUBERVILLIERS, LA COURNEUVE, DRANCY, BOBIGNY.**
(6)

Désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny.

Titulaire : Carmen CARON

Titulaire : Eric PLEE

2001-88. **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION D'AUBERVILLIERS - LA COURNEUVE.**
(7)

Désigne les Conseillers Municipaux ci-après pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal du Conservatoire National de Région d'Aubervilliers/La Courneuve.

Titulaires :

Liliane BALU
Daniel GARNIER
Lucien MAREST
Claudine PEJOUX

Suppléants :

Silvère ROSENBERG
Hanne Vanessa KELEBE
Eric PLEE
Pascal BEAUDET

2001-88. **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA SEM PLAINES COMMUNE DÉVELOPPEMENT.**
(8)

Désigne ses deux représentants :

- Monsieur Jack RALITE, Maire
- Monsieur Jacques MONZAUGE, Adjoint

pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de la SEM Plaines Commune Développement.

Désigne Mademoiselle Malika AHMED pour représenter la Commune aux Assemblées Générales de la SEM Plaines Commune Développement.

2001-88. **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'ENTENTE INTERCOMMUNALE AUBERVILLIERS/PANTIN POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RN 2**
(9)

Désigne ses représentants :

- Pascal BEAUDET, Adjoint
- Gérard DEL MONTE, Adjoint
- Jean-François MONINO, Adjoint
- Bernard VINCENT, Adjoint

au sein de l'Entente Intercommunale Aubervilliers/Pantin pour l'aménagement de la RN 2.

2001-88. **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU GIP (GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC) DU G.P.V. (Grand Projet Ville) AUBERVILLIERS - SAINT-DENIS - LA COURNEUVE.**
(10)

Désigne ses deux représentants :

- Monsieur Pascal BEAUDET, Adjoint
- Monsieur Jacques MONZAUGE, Adjoint

Pour représenter la Commune au Conseil d'Administration du G.I.P. du G.P.V. Aubervilliers - Saint-Denis - La Courneuve.

Signature

Cachet

2001-89 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Désigne les Conseillers Municipaux suivants pour constituer la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

Mme Carmen CABADA SALAZAR
 M. Jean-François MONINO
 Mme Jeannine MOUALED
 M. Thierry AUGY
 Mme Maria GONZALEZ-FRETUN

Suppléants :

M. Brahim HEDJEM
 M. Sylvain ROS
 Mme Carmen CARON
 M. Guy REGAZZI
 M. Marc RUER

2001-90 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ÉCOLES

Désigne les conseillers municipaux suivants pour représenter le Conseil aux Conseils d'écoles.

■ Ecoles Maternelles :

Pierre Brossolette	Sophie Mathis
Saint Just	Silvère Rozenberg
Paul Bert	Brahim Hedjem
Louise Michel	Jean-François Monino
J.J.Rousseau	Denise Saulnier
Marc Bloch	Jacques Monzaugé
Stendhal	Bernard Orantin
Francine Fromond	Jacqueline Sandt
Gérard Philippe	Carmen Caron
Jacques Prévert	Mérim Derkaoui
Jean Perrin	Josette Dupuis
Robert Doisneau	Pascal Beaudet

■ Ecoles Élémentaires :

Robespierre	Carmen Caron
Babeuf	Laurence Grare
Jean Macé	Eric Plée
Condorcet	Liliane Balu
Jean Jaurès	Hanne Vanessa Kélébé
Jules Guesde	Stéphane Guillou
Eugène Varlin	Abderrahim Hafidi
Jules Vallès	Nathalie Buisson
Edgar Quinet	Pascal Beaudet
Albert Mathiez	René François
Joliot Curie	Lola Narritsens
Paul Langevin	Jeannine Moualed
Victor Hugo	Malika Ahmed
Balzac	Claudine Pejoux
Firmin Gémaer	Bernard Vincent

Signature

Cachet

2001-91 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION ET AUX COMMISSIONS PERMANENTES DES COLLEGES ET LYCEES.**

Désigne les Conseillers municipaux suivants pour représenter le Conseil aux Conseils d'Administration et aux commissions permanentes des collèges et lycées.

COLLEGES :

- **Gabriel Péri** : titulaires : Nathalie BUISSON - Josette DUPUIS - Jacques SALVATOR
suppléants : Lola NARRITSENS - Jeannine MOUALED - Daniel GARNIER -
- **Jean Moulin** : titulaires : Liliane BALU - Mériem DERKAOUI - Bernard VINCENT
suppléants : Gérard DEL-MONTE - Carmen CARON - Hanne Vanessa KELEBE
- **Diderot** : Titulaires : - Abderrahim HAFIDI - Brahim HEDJEM - Reynald LECLUZE -
suppléants : Silvère ROZENBERG - Stéphane GUILLOU - René FRANÇOIS.
- **H. Wallon** : Titulaires : Nathalie BUISSON - Mériem DERKAOUI - Stéphane GUILLOU
suppléants : Pascal BEAUDET - Carmen CARON - Brahim HEDJEM
- **Rosa Luxemburg** : titulaires : René FRANÇOIS - Bernard ORANTIN - Jacqueline SANDT
suppléants : Pascal BEAUDET - Silvère ROZENBERG - Jacques SALVATOR -

LYCEES :

- **H. Wallon** : Titulaires : Nathalie BUISSON - Lola NARRITSENS - Carmen CABADA SALAZAR
suppléants : Carmen CARON - Laurence GRARE - Stéphane GUILLOU
- **Le Corbusier** : Titulaires : Nathalie BUISSON - Reynald LECLUZE - Carmen CABADA SALAZAR -
suppléants : Josette DUPUIS - Carmen CARON - Brahim HEDJEM -
- **LEP D'Alembert** : Titulaires : Sophie MATHIS - Eric PLEE - Silvère ROZENBERG
suppléants : Jean François MONINO - Mériem DERKAOUI - Carmen CARON
- **LEP J.P. Timbaud** : Titulaires : Liliane BALU - Pascal BEAUDET - Jacques MONZAUGE -
suppléants : Bernard ORANTIN - Mériem DERKAOUI - Jacqueline SANDT.

2001-92 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPHLM.**
(1)

Désigne les personnes ci-après pour siéger au Conseil d'Administration de l'OPHLM d'Aubervilliers :

- Nathalie BUISSON, Conseillère Municipale
- Gérard DEL MONTE, Maire Adjoint
- Jeannine MOUALED, Conseillère Municipale
- Evelyne YONNET, Maire-Adjointe
- Tedjini Michel MAIZA

Signature

Cachet

2001-92
(2) **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE LA SODEDAT 93**

Désigne :

- Monsieur Gérard DEL MONTE, Maire-Adjoint pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de la SODEDAT 93 (Société Anonyme d'Economie Mixte d'Équipement et d'Aménagement du territoire du département de la Seine Saint-Denis).
- Madame Evelyne YONNET, Maire-Adjointe pour représenter la Commune aux assemblées générales de la SODEDAT 93.

2001-92
(3) **DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM PACT ARIM 93**

Désigne :

- Mme Evelyne YONNET, Maire-Adjointe, pour siéger au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte PACT ARIM 93.

2001-93
(1) **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMJA (OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS).**

Désigne les Conseillers Municipaux suivants pour représenter le Conseil au Conseil d'Administration de l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA).

- M. Stéphane GUILLOU
- M. Jean-François MONINO
- Melle Lola NARRITSENS
- M. Bernard ORANTIN
- M. Silvère ROZENBERG

Monsieur Jacques SALVATOR, Maire Adjoint Délégué à la Jeunesse étant Président de droit.

2001-93
(2) **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS.**

Désigne les conseillers municipaux suivants pour représenter le Conseil au Conseil d'Administration de l'association de gestion du Foyer des Jeunes Travailleurs :

- M. Reynald LECLUZE
- M. Silvère ROSENBERG

Le Maire étant Président de droit.

2001-93
(3) **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL A L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES ADULTES (A.I.S.P.-J.A.)**

Désigne les Conseillers Municipaux suivants pour représenter le Conseil au Collège des élus et des collectivités territoriales de l'Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes et des Adultes :

- Mme Josette DUPUIS, Maire Adjointe
- Melle Hanne Vanessa KELEBE, Conseillère Municipale

Le Maire étant Président de droit.

Signature

Cachet

2001-94 **DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES ÉLÈVES, AMIS ET PROFESSEURS DE L'ATELIER D'ARTS PLASTIQUES D'AUBERVILLIERS "CAMILLE CLAUDEL".**

(1)

Désigne les personnes suivantes pour représenter la Commune à l'Association des élèves, amis et professeurs de l'Atelier d'Arts Plastiques d'Aubervilliers " Camille Claudel " :

- Monsieur Lucien MAREST, Maire Adjoint
- Monsieur Guy DUMELIE.

2001-94 **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION CINEMA "LE STUDIO"**

(2)

Désigne ses membres ci-après pour représenter la Commune auprès de l'Association Cinéma " Le Studio " :

- M. Daniel GARNIER Conseiller Municipal
- M. Reynald LECLUZE Conseiller Municipal
- M. Jean-François MONINO Maire-Adjoint
- M. Bernard ORANTIN Conseiller Municipal
- Mme Claudine PEJOUX Conseiller Municipal

Le Maire ou son représentant étant membre de droit.

2001-94 **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION "CITES-MUSIQUES".**

(3)

Désigne les Conseillers Municipaux ci-après pour représenter la Commune à l'Association " Cités-Musiques " :

- Monsieur Daniel GARNIER
- Mme Claudine PEJOUX.

2001-94 **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION "LE METAFORT D'AUBERVILLIERS".**

(4)

Désigne les membres du Conseil suivants pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de l'Association " Le Metafort d'Aubervilliers " :

- Monsieur Jack RALITE, Maire
- Monsieur René FRANCOIS, Maire-Adjoint
- Monsieur Stéphane GUILLOU, Conseiller Municipal.

2001-95 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CARREFOUR POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION À AUBERVILLIERS (C.I.C.A.)**

(1)

Désigne les membres suivants pour représenter le Conseil au Conseil d'Administration de l'association " Carrefour pour l'Information et la Communication " à Aubervilliers (C.I.C.A.)

- M. Jean-Michel BERTRAND
- M. René FRANCOIS, Maire Adjoint
- M. Jean-François MONINO, Maire Adjoint
- Mme Jacqueline SANDT

Signature

Cachet

2001-95 (2) **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION CITÉCÂBLE - ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA VIDÉOCOMMUNICATION**

Désigne les conseillers municipaux ci-après pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale pour la vidéocommunication Citécâble

- M. René FRANCOIS, Maire Adjoint
- M. Stéphane GUILLOU
- M. Raymond LABOIS

2001-96 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU C.M. AUBERVILLIERS ESCRIME**

Désigne pour représenter la Commune au Conseil d'Administration du CM Aubervilliers Escrime :

- Madame DERKAOUI Mériem, Maire-Adjointe

2001-97 **CONSTITUTION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS D'ÎLE DE FRANCE. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Désigne Monsieur Eric PLEE Maire Adjoint, en vue de constituer la liste pour le tirage au sort des représentants des collectivités au Conseil de discipline de recours d'Île de France

2001-98 **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL AUPRÈS DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

Fixe à 10 le nombre des membres désignés du Conseil Municipal au Conseil de la Caisse des Ecoles.

Désigne les personnes ci-après pour siéger à ce Conseil :

Mme Sylvie Chambon	Conseillère Municipale
M. Daniel Garnier	Conseiller Municipal
M. Stéphane Guillou	Conseiller Municipal
M. Reynald Lecluze	Conseiller Municipal
M. Jean François Monino	Maire Adjoint
Mme Lola Narritsens	Conseillère Municipale
M. Bernard Orantin	Conseiller Municipal
M. Jacques Salvator	Maire Adjoint
M. Silvére Rozenberg	Conseiller Municipal
M. Xavier Amor	Conseiller Municipal

Le Maire étant Président de droit.

Les membres de la liste « Union du Nouvel Aubervilliers » n'ont pas pris part au vote des questions 86 et 87.

Les membres de la liste « Union du Nouvel Aubervilliers » et du groupe communiste « Faire mieux à gauche » se sont prononcés contre les questions 88 et 90 à 97.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 20 HEURES 30

Signature

Cachet

